



Droits des enfants non reconnus.

Par **Alban**, le **14/08/2008** à **17:58**

Bonjour,

j'ai 28 ans et je n'ai jamais vécu avec mon père biologique. Il est parti quand j'avais 2 ans, ne m'a pas reconnu et a refait sa vie ailleurs. Je ne l'ai revu qu'à mes 17 ans et ce ne fut pas très agréable. Depuis, aucune nouvelles. Il n'a jamais participé financièrement à mon éducation, ni moralement d'ailleurs...

J'aimerais savoir s'il y a un moyen juridique de faire valoir mes droits, de récupérer l'argent qu'il n'a jamais versé pour moi... Ai-je droit à l'héritage ?

J'aimerais lui faire payer (dans tous les sens du terme) son absence et ma douleur qui n'a jamais été "soignée".

Quels sont les recours possibles ?

Puis-je légalement le poursuivre et réclamer de l'argent à cet homme ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **19:48**

Il y a bien une solution, elle passe une procédure judiciaire qui s'appelle "la recherche en paternité". Le juge, s'il l'estime nécessaire voire indispensable, pourra vous demander de faire faire une prise de sang et fera la même demande à votre père, pour les recherches ADN.

Si, et toujours si, les ADN correspondent, la filiation biologique sera prouvée avec toutes les conséquences qui en découleront notamment à son décès, vous serez héritière au même titre que ses autres enfants.

Attendez-vous cependant à un refus de sa part pour la prise de sang ce qui vous entraînera dans une procédure longue et coûteuse.